



## La formation sportive

### Le recrutement

#### Les modalités de recrutement :

La proposition de recrutement se fait auprès des Minimes 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

- **Minime 1<sup>ère</sup> année** : la proposition porte sur une année de formation, reconductible une année.

Un(e) joueur (euse) et ses parents peuvent réfléchir à une réorientation du projet pôle au bout de la première année, en retirant l'enfant de la structure.

De la même façon, le responsable du pôle à savoir le C.T.S peut décider de mettre un terme à la collaboration avec le stagiaire à la fin de la première année de formation.

En concertation avec l'ensemble de l'équipe dirigeante, éducative, pédagogique et médicale qui composent la structure « pôle espoirs ».

- **Minime 2<sup>ème</sup> année** : la proposition porte sur une année de formation.

Dans tous les cas, le projet pôle est une proposition sérieuse, le dispositif de formation (scolaire et sportif) a été conçu pour accompagner le sportif dans son intention d'aller vers le haut niveau.

En aucun cas, le pôle espoirs est une finalité, il s'agit de la première « marche » d'une des filières du sport de haut niveau (ce n'est pas la seule !!!).

#### Régimes

3 formules peuvent être envisagées :

1. **Internat (du dimanche soir au vendredi après les cours).**
2. **Externat (suit l'intégralité des entraînements au pôle, est scolarisé à N.D.V).**  
→ Cette formule s'adresse aux jeunes habitants le pays voironnais.
3. **Partenaire d'entraînement.**  
→ Les jeunes viennent participer à l'entraînement du mercredi.